

 **Organisme de formation****UFCV****11 rue Montlosier****63000 Clermont-Ferrand**

N° déclaration d'activité : 11750896975 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 77568562100499

 **Lieu de la formation****UFCV****18 rue du 8 mai 1945****63500 ISSOIRE****► Conditions d'accueil :** pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter **Descriptif de la formation**

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social – DE AES

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : non

Diplôme d'Etat : arrêté du 30 août 2021

Autorité de certification : Ministère chargé des solidarités

Niveau visé : 3

**Codes métiers :** NSF 332 : travail social et 330 : spécialités plurivalentes des services aux personnes / Formacodes : 44022, 44089, 44079, 44028 / ROME : J1501, K1302, K1301, K1303**Code Certif Info :** 112283**N° fiche RNCP :** 36004 **dates d'enregistrement :** le 30 août 2021**Code CPF :** 334276 **Calendrier de la formation (PARCOURS COMPLET)****Date : du 26 novembre 2024 au 21 octobre 2025**

Formation en alternance à temps plein en continu durant 41 semaines

**► Durée totale de la formation :** 1407 heures sur 41 semaines.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- Enseignement théorique : 567heures soit 35 heures par semaine
- Stage en milieu professionnel : 840 heures soit 24 semaines réparties sur 2 stages au moins couvrant les 5 blocs de compétences (Congés payés (en fonction de la CCN applicable))

**► Parcours partiel :** pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter. **Engagement qualité des formations****► Certification Qualiopi** n°2011\_CN\_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)**► Référencement DataDock****► Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>**► Règlement intérieur de l'UFCV**<https://formation-professionnelle.ufcv.fr/%C3%80-propos/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-des-formationen> **Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation****Le métier d'accompagnant éducatif et social requiert les aptitudes suivantes :**

- Disposer de qualités humaines, de bienveillance et d'écoute ;
- Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi ;
- Montrer une attention pour les questions sociales et une ouverture au monde ;
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation ;
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilité dans les projets collectifs ;
- Pouvoir organiser son travail, travailler de façon autonome, seul ou en équipe ;
- Savoir mobiliser des compétences d'expression orale ou écrite.

Sont admis de droit en formation suite aux dépôts de leur dossier de candidature les titulaires de l'un des titres ou diplômes mentionnés en annexe V de l'arrêté du 30/08/2021 et peuvent bénéficier d'allègements de formation ou de dispenses et de certification à certains blocs de compétences. Sont admis de droit les lauréats de l'Institut de l'engagement, les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, les candidats en validation partielle suite à une VAE. Sont admis de droit les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DEAES, DEAMP, DEAVS. Pour les autres candidats, l'admission est subordonnée au dépôt d'un dossier de candidature qui sera présenté en commission d'admission. Les candidats retenus devront se présenter à l'épreuve orale d'admission.

 **& troubles dys'**

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **réfèrent handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)

 **Conditions d'admission**

L'inscription à la formation se fait via le dossier de candidature au DE AES 2024-2025. Le dépôt de la candidature est obligatoire que le candidat doive ou non passer une épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission visée consiste en un oral de 30 minutes. A l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

**► Date de l'épreuve d'admission ou de l'entretien de positionnement :** 12 novembre 2024**► Individualisation des parcours de formation :** en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors de l'entretien de positionnement

## Coûts

6237€

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr/%C3%80-propos/Conditions-g%C3%A9n%C3%A9rales-de-ventes>

## Objectifs et contenus de la formation

### ► Objectifs :

L'objectif est de permettre aux stagiaires d'obtenir le diplôme d'État Accompagnant éducatif et social.

Le Diplôme d'État Accompagnant éducatif et social atteste des compétences nécessaires pour accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

### ► Contenus :

La formation théorique et pratique se décompose en cinq blocs de compétences.

## Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

► Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

► L'action de formation dispose :

- D'une salle de formation équipées ;
- D'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- D'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
- D'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.

► Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

► Chaque période en milieu professionnel donne lieu à une visite et rencontres avec les tuteurs et sont programmées par l'UFCV.

## Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

- Des évaluations formatives sont menées au cours des séquences de formation.
- Des temps dédiés à la régulation des apprentissages sont planifiés
- Des épreuves d'examens blancs sont organisées à l'issue de chaque bloc de compétences et en amont des épreuves de certification.
- Des entretiens individuels sont programmés afin de s'assurer de la progression pédagogique du stagiaire

Dès l'accueil en formation, il sera remis aux stagiaires, un livret de formation tel que prévu à l'annexe IV de l'arrêté du 30 août 2021. Celui-ci comprend les allègements et/ou dispenses des domaines de formation dont peut bénéficier le stagiaire, les évaluations du parcours de formation (théorique et pratique) ainsi que les différentes appréciations dont celle du responsable de la formation.

## Modalités d'obtention de la certification

Cette formation est validée par le Diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social (DEAES) de niveau 3. Ce diplôme est délivré par le ministère de la solidarité.

Le DEAES comprend 5 épreuves de certification. Chaque DC est associé à un bloc de compétences qui comprend 1 ou 2 épreuves (voir

**DF1 – Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne** (112 heures d'enseignements et 168 heures de formation pratique)

**DF2 – Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité** (91 heures d'enseignement et 168 heures de formation pratique)

**DF3 – Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne** (105 heures d'enseignement et 168 heures de formation pratique)

**DF4 – positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention** (147 heures d'enseignement et 168 heures de formation pratique)

**DF5 – travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne** (91 heures d'enseignement et 168 heures de formation pratique)

**AFGSU : attestation de formations aux gestes et soins d'urgences de niveaux 2** (21 heures)

## Retrait des dossiers de candidature

► **Retrait des dossiers** à partir du mois d'août 2024

► **Clôture des inscriptions** : 1er Novembre 2024

tableau ci-dessous).

Bloc de compétences	Épreuve de certification
Bloc de compétences n°1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne  (Moyenne pondérée des 2 notes)	Épreuve DC1-1 : Étude de cas pratique organisée par la DREETS au sein de l'établissement => <i>Épreuve écrite de 2 heures (Coeff: 2)</i>  Épreuve DC1-2 : Présentation d'un dossier de pratique professionnelle  => <i>Écrit de 5-8 pages et soutenance orale de 30 min (Coeff: 1)</i>
Bloc de compétences n°2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	Épreuve DC2 : Étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort  => <i>Soutenance orale de 30 min (Coeff: 1)</i>
Bloc de compétences n°3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	Épreuve DC3 : Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir d'une situation de stage  => <i>Écrit de 3 pages et soutenance orale de 30 min (Coeff: 1)</i>
Bloc de compétences n°4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	Épreuve DC4 : Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne  => <i>Écrit de 4 pages et soutenance orale de 30 min (Coeff 1)</i>
Bloc de compétences n°5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	Épreuve DC5 : Épreuve écrite portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation  => <i>Épreuve écrite de 1h30 (coefficient 1)</i>

#### L'établissement de formation présente les candidats au diplôme sur la base :

Du suivi de la totalité de leur programme de formation,

- De la présentation aux épreuves de certification organisées par l'établissement de formation ou de l'obtention de celles-ci lors d'une session précédente, une validation acquise d'une épreuve ou le bénéfice d'une dispense d'un domaine de compétences.
- De la détention de l'AFGSU (Attestation de formation aux gestes et soins d'urgences) de Niveau 1 ou son équivalent (la formation à l'AFGSU de niveau 2 est intégrée dans le parcours de formation).

#### L'obtention du diplôme est soumise aux deux conditions cumulatives ci-après :

- Obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10 pour chaque bloc de compétences, suite aux épreuves de certification ;
- A la fin des stages, l'ensemble des compétences requises doivent être acquises. Si lors des stages, les compétences n'ont pas pu être mobilisées ou totalement acquises, l'établissement peut proposer en cours de formation au candidat des adaptations pédagogiques afin de lui permettre de les acquérir.

#### Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6).

De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ du sanitaire et social et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'Ufcv seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

**Planning de la formation : Année 2024 – 2025**

nov-24			déc-24			janv-25			févr-25			mars-25			avr-25		
GROUPE 1																	
	Centre	Stage															
Vendredi	1		Dimanche	1		Mercredi	1		Samedi	1		Samedi	1		Mardi	1	7
Samedi	2		Lundi	2	7	jeudi	2	FC	Dimanche	2		Dimanche	2		Mercredi	2	7
Dimanche	3		Mardi	3		Vendredi	3	FC	Lundi	3		Lundi	3	7	jeudi	3	7
Lundi	4		Mercredi	4	7	Samedi	4		Mardi	4		Mardi	4		Vendredi	4	7
Mardi	5		jeudi	5	7	Dimanche	5		Mercredi	5		Mercredi	5		Samedi	5	
Mercredi	6		Vendredi	6	7	Lundi	6		jeudi	6		jeudi	6		Dimanche	6	
jeudi	7		Samedi	7		Mardi	7		Vendredi	7		Vendredi	7		Lundi	7	7
Vendredi	8		Dimanche	8		Mercredi	8		Samedi	8		Samedi	8		Mardi	8	7
Samedi	9		Lundi	9	7	jeudi	9		Dimanche	9		Dimanche	9		Mercredi	9	7
Dimanche	10		Mardi	10	7	Vendredi	10		Lundi	10	7	Lundi	10	7	jeudi	10	7
Lundi	11		Mercredi	11	7	Samedi	11		Mardi	11	7	Mardi	11	7	Vendredi	11	7
Mardi	12		jeudi	12	7	Dimanche	12		Mercredi	12	7	Mercredi	12	7	Samedi	12	
Mercredi	13		Vendredi	13	7	Lundi	13	7	Lundi	13	7	jeudi	13	7	Dimanche	13	
jeudi	14		Samedi	14		Mardi	14	7	Vendredi	14	7	Vendredi	14	7	Lundi	14	7
Vendredi	15		Dimanche	15		Mercredi	15	7	Samedi	15		Samedi	15		Mardi	15	7
Samedi	16		Lundi	16	7	jeudi	16	7	Dimanche	16		Dimanche	16		Mercredi	16	7
Dimanche	17		Mardi	17	7	Vendredi	17	7	Lundi	17	7	Lundi	17	7	jeudi	17	7
Lundi	18		Mercredi	18	7	Samedi	18		Mardi	18		Mardi	18		Vendredi	18	7
Mardi	19		jeudi	19	7	Dimanche	19		Mercredi	19		Mercredi	19		Samedi	19	
Mercredi	20		Vendredi	20	7	Lundi	20		jeudi	20		jeudi	20		Dimanche	20	
jeudi	21		Samedi	21		Mardi	21		Vendredi	21		Vendredi	21		Lundi	21	
Vendredi	22		Dimanche	22		Mercredi	22		Samedi	22		Samedi	22		Mardi	22	7
Samedi	23		Lundi	23	FC	jeudi	23		Dimanche	23		Dimanche	23		Mercredi	23	7
Dimanche	24		Mardi	24	FC	Vendredi	24		Lundi	24		Lundi	24		jeudi	24	7
Lundi	25		Mercredi	25	FC	Samedi	25		Mardi	25		Mardi	25		Vendredi	25	7
Mardi	26	7	jeudi	26	FC	Dimanche	26		Mercredi	26		Mercredi	26		Samedi	26	
Mercredi	27	7	Vendredi	27	FC	Lundi	27		jeudi	27		jeudi	27		Dimanche	27	
jeudi	28	7	Samedi	28	FC	Mardi	28		Vendredi	28		Vendredi	28		Lundi	28	7
Vendredi	29	7	Dimanche	29	FC	Mercredi	29					Samedi	29		Mardi	29	7
Samedi	30		Lundi	30	FC	jeudi	30					Dimanche	30		Mercredi	30	7
			Mardi	31	FC	Vendredi	31					Lundi	31				

**Planning de la formation : Année 2024 – 2025**

mai-25			juin-25			juil-25			août-25			sept-25			oct-25			nov-25	
GROUPE 1			GROUPE 2																
	Centre	Stage		Centre															
jeudi	1		Dimanche	1		Mardi	1		Vendredi	1		Lundi	1		Mercredi	1		samedi	1
Vendredi	2	FC	Lundi	2		Mercredi	2		Samedi	2		Mardi	2		jeudi	2		dimanche	2
Samedi	3		Mardi	3		jeudi	3		Dimanche	3		Mercredi	3		Vendredi	3		Lundi	3
Dimanche	4		Mercredi	4		Vendredi	4		Lundi	4		jeudi	4		Samedi	4		Mardi	4
Lundi	5	FC	jeudi	5		Samedi	5		Mardi	5		Vendredi	5		Dimanche	5		Mercredi	5
Mardi	6	FC	Vendredi	6		Dimanche	6		Mercredi	6		Samedi	6		Lundi	6		jeudi	6
Mercredi	7	FC	Samedi	7		Lundi	7		jeudi	7		Dimanche	7		Mardi	7		Vendredi	7
jeudi	8		Dimanche	8		Mardi	8		Vendredi	8		Lundi	8		Mercredi	8		Samedi	8
Vendredi	9	FC	Lundi	9		Mercredi	9		Samedi	9		Mardi	9		jeudi	9		Dimanche	9
Samedi	10		Mardi	10		jeudi	10		Dimanche	10		Mercredi	10		Vendredi	10		Lundi	10
Dimanche	11		Mercredi	11		Vendredi	11		Lundi	11	FC	jeudi	11		Samedi	11		Mardi	11
Lundi	12	7	jeudi	12		Samedi	12		Mardi	12	FC	Vendredi	12		Dimanche	12		Mercredi	12
Mardi	13	7	Vendredi	13		Dimanche	13		Mercredi	13	FC	Samedi	13		Lundi	13		jeudi	13
Mercredi	14		Samedi	14		Lundi	14		jeudi	14	FC	Dimanche	14		Mardi	14		Vendredi	14
jeudi	15		Dimanche	15		Mardi	15		Vendredi	15	FC	Lundi	15		Mercredi	15		Samedi	15
Vendredi	16		Lundi	16		Mercredi	16		Samedi	16	FC	Mardi	16		jeudi	16		Dimanche	16
Samedi	17		Mardi	17		jeudi	17		Dimanche	17	FC	Mercredi	17		Vendredi	17		Lundi	17
Dimanche	18		Mercredi	18		Vendredi	18		Lundi	18	FC	jeudi	18		Samedi	18		Mardi	18
Lundi	19		jeudi	19		Samedi	19		Mardi	19	FC	Vendredi	19		Dimanche	19		Mercredi	19
Mardi	20		Vendredi	20		Dimanche	20		Mercredi	20	FC	Samedi	20		Lundi	20		jeudi	20
Mercredi	21		Samedi	21		Lundi	21		jeudi	21	FC	Dimanche	21		Mardi	21		Vendredi	21
jeudi	22		Dimanche	22		Mardi	22		Vendredi	22	FC	Lundi	22		Mercredi	22		Samedi	22
Vendredi	23		Lundi	23		Mercredi	23		Samedi	23		Mardi	23		jeudi	23		Dimanche	23
Samedi	24		Mardi	24		jeudi	24		Dimanche	24		Mercredi	24		Vendredi	24		Lundi	24
Dimanche	25		Mercredi	25		Vendredi	25		Lundi	25		jeudi	25		Samedi	25		Mardi	25
Lundi	26	FC	jeudi	26		Samedi	26		Mardi	26		Vendredi	26		Dimanche	26		Mercredi	26
Mardi	27	FC	Vendredi	27		Dimanche	27		Mercredi	27		Samedi	27		Lundi	27		jeudi	27
Mercredi	28	FC	Samedi	28		Lundi	28		jeudi	28		Dimanche	28		Mardi	28		Vendredi	28
jeudi	29		Dimanche	29		Mardi	29		Vendredi	29		Lundi	29		Mercredi	29		Samedi	29
Vendredi	30	FC	Lundi	30		Mercredi	30		Samedi	30		Mardi	30		jeudi	30		Dimanche	30
Samedi	31					jeudi	31		Dimanche	31					Vendredi	31			